AVIS N° 25/25

SEANCE DU	04/05/2025
INTITULE	PORTANT ANNULATION DE TRANSACTION
MARCHE	MARCHE PRINCIPAL

Article 1 :

Conformément à l'article 128 du règlement général, et après avoir réuni les conditions requises de l'annulation d'une transaction dont la demande formulée par l'IOB CPA, partie prenante à la transaction, les transactions portant numéros 42308 sur le titre SAÏDAL réalisées lors de la séance du 04 MAI 2025, sont annulées.

Article 2 :

En conséquence de cette annulation, la SGBV annule également le cours coté de 405 dinars issu de la séance du 04 MAI 2025.